

REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL DE LOISIRS RECRE'ACTIVE

COMMUNE DE FROIDFOND

2026/2027





La tarification appliquée aux familles reste à la responsabilité du Conseil Municipal de la commune.

Le projet éducatif adopté par la commune de Froidfond fixe le champ éducatif de l'accueil de loisirs en fixant les objectifs éducatifs suivant :

La responsabilisation de l'individu
L'apprentissage de la citoyenneté

Dans la continuité de celui-ci, l'équipe d'animation a élaboré le projet pédagogique de la structure avec les objectifs pédagogiques permanents suivants :

Participer à l'apprentissage de la socialisation et de la vie en collectif
Développer l'autonomie et responsabiliser l'enfant et le jeune
Permettre à l'enfant et au jeune de s'approprier et d'intervenir sur son environnement



Ce service communal permet l'accueil de votre enfant le matin et le soir avant et après la classe à partir de 7h00 le matin et jusqu'à 19h00 le soir.

▪ Activités

- Des activités diversifiées adaptées à l'âge et au moment de la journée sont proposées aux enfants sous forme d'ateliers ouverts permettant aux enfants d'entrer ou sortir de l'activité à tout moment (motricité, lecture, bricolage, manipulation...)
- Des pôles aménagés (jeux, coloriage, mimétisme, bricolage ...) sont également en accès libre, ainsi que des ateliers en autonomie (type Montessori).

Les enfants sont libres de participer ou non aux activités proposées.

En dehors des temps d'activités, les animateurs accompagnent les enfants dans leurs choix d'activités.

La structure n'est pas habilitée à accompagner les enfants aux devoirs, toutefois, une salle est mise à leur disposition. Les animateurs veillent à ce que les enfants commencent leurs leçons lorsque cela est demandé par la famille.

▪ Repas

Les enfants qui arrivent avant 8h00, ont possibilité de prendre leur petit déjeuner sur simple demande des familles

Un goûter collectif est fourni chaque soir à tous les enfants présents au service.

Le petit-déjeuner et le goûter font l'objet d'une facturation supplémentaire (cf. Tarifs des services)

▪ Trajet scolaire

Les enfants sont conduits et récupérés dans les écoles. Les animateurs s'assurent de la prise en charge des enfants, par les enseignants, avant leur départ. Le temps du trajet est sous la responsabilité du prestataire.

▪ Réservations et annulation des prestations

Un dossier d'inscription commun à l'ensemble des services doit être complété avant la première venue de l'enfant via le lien suivant : <https://portail.berger-levrault.fr/MairieFroidfond/accueil>

Les réservations sont possibles :

- par le portail famille : <https://portail.berger-levrault.fr/MairieFroidfond/accueil>

Dans tous les cas, les modifications d'horaires doivent être signalées au plus tard la veille au soir pour le matin et le matin pour le soir, faute de quoi, l'équipe d'animation risque de ne pas pouvoir recevoir votre enfant.

▪ Pénalités

Pour toute absence non excusée, la famille se verra facturer 2 ¼ heure par enfant et par jour de présence réservé ainsi que le goûter.



Ce service communal permet l'accueil de votre enfant les mercredis et pendant les vacances scolaires à la journée ou demi-journée avec ou sans repas.

*La journée d'accueil de loisirs est de **9h00 à 17h00** avec toutefois la possibilité d'accueil le matin de 7h00 à 9h00 et le soir de 17h00 à 19h00.*

Fermeture de 3 semaines au cours du mois d'août, une semaine à Noël ainsi que le vendredi après l'Ascension.

La commune se réserve le droit de fermer le service ou de mutualiser l'accueil avec la commune de Falleron si moins de 5 enfants sont inscrits. Les parents en seront informés au plus tard 48 heures avant la journée concernée.

▪ Activités

Un programme d'animations est proposé sur chacune des périodes de mercredis et de vacances scolaires.

▪ Réservations annulations des prestations

Un dossier d'inscription commun à l'ensemble des services doit être remis avant la première venue de l'enfant. Aucun enfant ne peut être accueilli si son dossier administratif n'est pas complet.

Pour les mercredis : la famille doit effectuer la réservation **au minimum 1 semaine avant le mercredi concerné.**

Pour les vacances scolaires : la famille doit effectuer la réservation, **avant la date indiquée sur chaque programme d'activités.**

Passé ces délais, les inscriptions sont possibles en fonction du nombre de places disponibles.

Les inscriptions sont possibles selon des horaires non divisibles : soit de 9h00 à 12h30, de 9h00 à 13h30, de 12h30 à 17h00, de 13h30 à 17h00 ou de 9h00 à 17h00.

Toutes inscriptions de 9h00 à 13h30, de 12h30 à 17h00 ou de 9h00 à 17h00 impliquent la facturation d'un repas par enfant en supplément.

L'accueil matin et soir fait l'objet d'une tarification spécifique qui vient en supplément de la journée ou demi-journée d'accueil de loisirs (cf. Tarifs des services).

Pour certaines activités, le nombre de places est limité (spécifié sur le programme d'activités), les inscriptions sont alors possibles en fonction du nombre d'enfants déjà inscrits.

De la même manière, pour des raisons d'organisation ou en fonction de l'activité, les inscriptions sont possibles uniquement à la journée.

▪ Annulations des prestations

Toute annulation doit être signalée au plus tard 1 semaine avant la journée concernée.

- En cas d'absence non prévenue (hors maladie) dans ce délai imparti, la journée ou demi-journée ainsi que le repas seront facturés.

- Pour maladie de l'enfant, un certificat médical doit être fourni (afin d'annuler la facturation matin et après-midi). Si l'absence de l'enfant pour maladie nous est communiquée moins de 48 heures ouvrées à l'avance, le repas sera facturé même sur présentation d'un certificat médical.

LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

▪ Inscription

Le dossier administratif de votre enfant doit être complet et mis à jour via le lien suivant :

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieFroidfond/accueil>



Vous devez également nous fournir les pièces suivantes :

- **fiche famille**

- **fiche sanitaire de liaison**

- Un justificatif de votre quotient familial en cours (à fournir et téléverser sur le portail famille).

- une photocopie du carnet de vaccination (à téléverser sur le portail famille).

- une photocopie de l'assurance responsabilité civile (à téléverser sur le portail famille).

- un RIB (à mettre à jour et téléverser sur le portail famille)

En cas de séparation, chaque parent doit remplir sa propre FICHE FAMILLE et devra se présenter en mairie pour la création du planning alterné de consommations.

Le dossier administratif doit être complet sur le portail famille ainsi que le dossier famille (format papier) au plus tard une semaine avant la première venue de l'enfant. Il est conseillé de venir avec votre enfant afin de lui permettre de visiter la structure et de rencontrer les animateurs, ce qui facilitera son adaptation.

Toutes modifications de votre quotient familial en cours d'année doivent être signalées. Le directeur et la commune se réservent le droit de consulter votre quotient familial via le service « PARTENAIRES CAF ».

▪ Condition d'accueil

- Votre enfant ne doit pas être malade. En cas de maladie contagieuse, les délais d'éviction sont à respecter conformément à la législation en vigueur.
- La famille doit être à jour du règlement des prestations

▪ Santé

En cas de maladie ou d'accident, les familles sont immédiatement prévenues. Le responsable de l'accueil pourra prendre toutes mesures rendues nécessaires par l'état de santé de votre enfant.

Le personnel est autorisé à administrer des médicaments aux enfants sous la responsabilité des parents et sur présentation d'une ordonnance.

Les régimes particuliers pour motifs médicaux ou culturels seront respectés et doivent être signalés dès l'inscription de l'enfant à défaut d'être sur la fiche sanitaire.

Si votre enfant bénéficie d'un PAI, veuillez transmettre le document en version papier à la directrice de l'accueil de loisirs.

Si votre enfant a une notification auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), merci de vous rapprocher de la directrice de l'accueil de loisirs.

▪ Encadrement

L'encadrement est assuré par des personnes diplômées. Le nombre d'encadrants est défini en fonction du nombre d'enfants et des textes réglementaires en vigueur.

▪ Responsabilités

La responsabilité du prestataire ne peut être engagée que sur les horaires d'ouverture.

Aucun enfant ne peut être accueilli le matin avant l'ouverture de l'accueil et le soir après l'heure de fermeture du service. Si un enfant est présent devant l'accueil le matin avant l'heure d'ouverture affichée, il dépend de la seule responsabilité de ses parents ou des personnes exerçant l'autorité parentale.

Tous les enfants doivent avoir quitté l'accueil à l'heure de fermeture (19h00).

Tous les enfants doivent être obligatoirement conduits et repris au point d'accueil intérieur, et non laissés à l'entrée de l'accueil.

Toute personne doit se faire connaître auprès de l'équipe d'animation dès son arrivée à l'accueil (une carte d'identité pourra lui être demandée).

Aucune personne non signalée sur la fiche d'inscription par la famille ne pourra récupérer un enfant.

Tout retard, s'il présente un caractère répétitif, fera l'objet d'un avertissement. Si un enfant n'est pas récupéré par sa famille à la fermeture, à défaut de joindre les parents, une personne autorisée à récupérer l'enfant sera contactée.

▪ Droit à l'image

Les enfants et les animateurs seront régulièrement filmés ou pris en photographie dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs. Les images seront utilisées sur différents supports de promotion, d'information et de communication (papier, analogique ou numérique) à l'occasion des bilans proposés aux familles, des plaquettes d'activités, des sites internet (sites et/ou blog internet de la mairie), la presse locale, les bulletins municipaux, l'affichage dans les structures d'accueil. Cette utilisation aura un caractère illimité dans le temps. Dans un souci de confidentialité, l'équipe sera attentive à ne pas faire apparaître sur les réseaux sociaux les visages des enfants lors des publications.

▪ Activités

Les familles peuvent retrouver l'ensemble des informations de l'accueil de loisirs et périscolaire sur le site : www.ifac.asso.fr/froidfond

Les programmes sont envoyés par mail à l'ensemble des familles dont l'adresse mail est indiquée sur la feuille de renseignements. Les feuilles d'inscription et les programmes sont également à votre disposition en format papier à la mairie ou à l'accueil de loisirs.

▪ Affaires personnelles

Les enfants ne sont pas autorisés à apporter des jeux ou jouets de chez eux.

Le port de bijoux ou objets de valeur se fait sous la responsabilité des parents. Toute responsabilité sera déclinée en cas de perte, vol ou dégradation d'objets appartenant à l'enfant. Pour les petits, la famille doit fournir une tenue de rechange. Nous conseillons aux familles de marquer les vêtements des enfants (pull, casquette, veste ...) et prévoir une tenue adaptée.

Les doudous ou autres objets de reports affectifs sont autorisés.

▪ Facturation

Une facture est envoyée aux familles au début de chaque mois pour les services consommés le mois précédent.

A la réception de la facture, la famille dispose de 30 jours pour régler.

Les familles doivent régler les factures uniquement en prélèvement automatique entre le 10 et le 15 du mois. Une autorisation de prélèvement et un RIB doivent être transmis lors de votre inscription sur le portail famille.

La commune de Froidfond se réserve le droit de modifier les dispositions de ce règlement si cela s'avère nécessaire, après en avoir informé l'ensemble des familles.

- Autorisation parentale :

- Autorise la commune et l'équipe d'animation à consulter mon quotient familial via le service CAF « Mon Compte Partenaire »
- Autorise le transport de mes/mon enfant(s) pour les besoins de l'activité de l'accueil de loisirs par les moyens de transports collectifs (car, bus, trains...)
- Autorise en cas d'urgence, la responsable de l'accueil de loisirs à prévenir les services d'urgence et à prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt de l'enfant, si son état de santé l'exige.

TARIFS

COMMUNE DE FROIDFOND

(Tarifs valables du 1/09/2026 jusqu'au 31/08/2027)

ACCUEIL DE LOISIRS LES MERCREDIS ET JOURS DE VACANCES SCOLAIRES à compter du 1/09/2026

ENFANTS SCOLARISES ET/OU DOMICILIES A FROIDFOND (avec repas)	0 à 300	301 à 500	501 à 700	701 à 900	901 à 1100	1101 à 1300	1301 et +	Autres régimes
Heure	0.40	0.48	0.78	1.07	1.63	1.84	1.89	2.18
Soit de 9h00 à 12h30 ou de 13h30 à 17h00*	1.40	1.68	2.73	3.75	5.71	6.44	6.62	7.63
Soit de 9h00 à 13h30 ou de 12h30 à 17h (repas inclus) MATERNELLE	6.00	6.36	7.71	9.02	11.54	12.48	12.71	14.01
Soit de 9h00 à 13h30 ou de 12h30 à 17h00*(repas inclus) ELEMENTAIRE	6.10	6.46	7.81	9.12	11.64	12.58	12.81	14.11
Soit de 9h à 17h (repas inclus) MATERNELLE	7.40	8.04	10.44	12.76	17.24	18.92	19.32	21.64
Soit de 9h00 à 17h00*(repas inclus) ELEMENTAIRE	7.50	8.14	10.54	12.86	17.34	19.02	19.42	21.74

HORS COMMUNE (avec repas)	Hors commune < 700	Hors commune > 700
Heure	2.35	3.02
Soit de 9h00 à 12h30 ou de 13h30 à 17h00*	8.23	10.57
Soit de 9h00 à 13h30 ou de 12h30 à 17h00*(repas inclus) MATERNELLE	14.78	17.79
Soit de 9h00 à 13h30 ou de 12h30 à 17h00*(repas inclus) ELEMENTAIRE	14.88	17.89
Soit de 9h00 à 17h00*(repas inclus) MATERNELLE	23.00	28.36
Soit de 9h00 à 17h00*(repas inclus) ELEMENTAIRE	23.10	28.46

TARIF DU REPAS (à titre indicatif) MATERNELLE	4€20
TARIF DU REPAS (à titre indicatif) ELEMENTAIRE	4€30
TARIF DU GOUTER ET DU PETIT-DEJEUNER	0€55

*Les horaires indiqués sont indivisibles.

ACCUEIL PERISCOLAIRE ET PERICENTRE DU MATIN ET DU SOIR

ENFANTS SCOLARISES ET/OU DOMICILIES A FROIDFOND	0 à 300	301 à 500	501 à 700	701 à 900	901 à 1100	1101 à 1300	1301 et +	Autres régimes
Heure (facturé au ¼ heure)	0.99	1.08	1.38	1.68	2.66	3.03	3.07	3.62

HORS COMMUNE	Hors commune < 700 3.77	Hors commune > 700 4.20
--------------	----------------------------	----------------------------

TARIFS

COMMUNE DE FROIDFOND / ESPACE JEUNES
(Tarifs valables du 01/01/2026 jusqu'au 31/12/2026)

TARIFICATION JEUNESSE

Adhésion annuelle 2026	20.00
------------------------	-------

Activités de proximité 2026

QF	Tarif 2026
0 à 300	2,55 €
301 à 500	3,06 €
501 à 700	3,57 €
701 à 900	4,08 €
901 à 1100	4,59 €
1101 et 1300	5,10 €
1300 et +	5,61 €
Autres régimes	6,12 €



RAPPEL HORAIRES

- Horaires de l'accueil périscolaire : 7h00-9h00 et 16h30-19h00
- Horaires de l'accueil de loisirs :
 - 9h00-17h00 ou 9h00-12h30 ou 13h30-17h00
(avec ou sans repas : 12h30-13h30)
 - possibilité d'accueil péricentre 7h00-9h00 et 17h00-19h00

RAPPEL INSCRIPTIONS

Possibilité d'inscription tous les soirs après 17h00
Annulations et inscriptions pour l'accueil périscolaire possibles le matin
pour le soir et la veille pour le lendemain
Annulation pour les mercredis et les vacances une semaine avant la journée
concernée

Votre équipe d'animation :



Audrey FLAIRE
Directrice



Delphine VERRON
Animatrice



Sandrine BOUANCHEAU
Animatrice



Josette BARIL
Animatrice



Nathalie PETIT
Animatrice



Charlotte BAZIRE
Animatrice



Amandine REMY
Animatrice enfance / jeunesse

Contacts :

Accueil de loisirs
20-22 rue des écoles
85300 FROIDFOND
02 51 49 73 28
Audrey FLAIRE : 07 85 50 23 02

enfance@froidfond.fr